



Le devoir de vous protéger



AVEC L'AMO VOS PRESTATIONS DENTAIRES SONT DÉSORMAIS COUVERTES

 080 200 72 00
080 203 33 33
 080 20 30 100

Depuis le démarrage de l'Assurance Maladie, les prestations dentaires étaient remboursables pour les enfants dont l'âge est inférieur ou égal à 12 ans, et aux adultes porteurs de certaines affections de longue durée nécessitant des soins dentaires.

A partir de janvier 2015, le remboursement des prestations dentaires a été élargi à l'ensemble des bénéficiaires quel que soit leur âge.

QUELLES SONT LES PRESTATIONS REMBOURSABLES ?

- Soins dentaires : extractions, traitement des caries... ;
- Prothèses dentaires fixes et mobiles ;
- L'Orthopédie dento-faciale (ODF) pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans sur accord préalable de la CNSS.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT ?

- Le taux de remboursement est fixé à 70% de la Tarification Nationale de Référence.
- Le remboursement des prothèses dentaires est effectué dans la limite d'un plafond fixé à 3000 dhs tous les 2 ans.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tous les assurés CNSS ainsi que leurs ayants

droit s'ils remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier de l'AMO.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

L'intéressé doit se présenter à l'agence CNSS de son choix, muni de la feuille de soins dentaires dûment renseignée par le médecin traitant.

La feuille de soins doit comporter les actes réalisés, le schéma dentaire, l'identifiant national du praticien, la date des soins, le cachet et signature du praticien ...etc, accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires.

Les dossiers déposés peuvent donner lieu à des contrôles avant ou après remboursement.

Pour être remboursé, le dossier doit être déposé à l'agence CNSS dans un délai ne dépassant pas 60 jours à compter de la date du premier soin.

QUELLES SONT LES PRESTATIONS NON REMBOURSABLES ?

- Les reprises de traitement ;
- Les renouvellements de prothèses ;
- Les actes esthétiques (blanchiment, ...) ;
- Les actes de parodontologie (implantologie, ...).